

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

À cette séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2020-09-14-162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2020-09-14-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2020-09-14-164

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 septembre 2020 au montant de 121 349.42\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes d'août 2020

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 581.34 \$
2	Telus	1 162.68 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Visa Desjardins, registre foncier: 7.00\$, pièces pour tracteur facture Agritex La Pérade: 193.87\$: Mun.:200.87\$, Frais annuels carte, Loisirs: 60.00\$	260.87 \$
6	Xplornet, Aq. SC: 150.62\$, Aq.PM : 60.36\$	210.98 \$
7	Salaires nets des Élus, août	2 556.01 \$
8	Salaires nets des Employés, août	24 312.35 \$
9	Salaires nets des Pompiers, août, gardes-entretiens, 9 interventions, pratiques, formations: Mathieu Champagne 1½hres et Alexandre Paquin: 1½hres, travail administratif Patrick Auger: 30½hres, Mathieu Champagne: 2 hres	4 218.57 \$
10	Ministre du Revenu du Québec, remise Août	12 159.87 \$
11	Receveur Général du Canada, remise Août	4 822.81 \$
12	REER, cotisations, Août	2 776.86 \$
13	Financière Manuvie, ass. collective, Août	2 966.15 \$
14	Canadien National, juillet	592.00 \$
15	Postes Canada, 2 avis Aq.SC: 193.33\$, Éclaireur: 100.80\$, timbres: 200.\$	494.13 \$
16	Bar Laitier du Vieux Moulin, sortie camp de jour, Loisirs	72.89 \$
17	Amusement Portneuf, location 4 structures gonflables, camp de jour, Loisirs	410.00 \$

18	Marché Richelieu, Mun.: 6.38, Loisirs: 156.63\$, Incendie: 72.17\$	235.18 \$
19	OMHGP, contribution somme supplémentaire pour remplacement du système d'alarme OMH St-Casimir, résol: 2020-08-10-159	1 111.71 \$
20	Ministre des Finances, contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques, dossier: Barrage Aq.SC	1 094.28 \$
21	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 79.86\$, Loisirs: 51.71\$	131.57 \$
22	Distribution Robert, produits centre paroissial, Loisirs	91.93 \$
23	ProPlus, papier main centre paroissial, Loisirs	161.90 \$
24	Novago, Mun.: 924.21\$, Loisirs: 232.72\$,	1 156.93 \$
25	Garage Conrad Audet, essence mun.: 454.30\$, incendie: 138.20\$	592.50 \$
26	David Grondin, frais déplacements 6 août, 3 aller-retour usine Aq.SC, 60 km.: 24.00\$, Bottes de travail: 150.\$	174.00 \$
27	Ville de Donnacona, facturation cour municipale, juillet	110.00 \$
28	CTM Québec Inc., 2 batteries pour radios travaux publics	243.74 \$
29	Municipalité Ste-Anne de la Pérade, réservoir fibre de verre pour Rapide Sud, incendie	9 448.87 \$
30	Dicom, frais transport Aq.SC. (Réf: facture Chem Action)	10.91 \$
31	Chem Action Inc. pièces pour pompe doseuse Aq.SC	761.13 \$
32	RRGM, vidanges fosses septiques, hors calendrier et 2ième visite	616.57 \$
33	Richard Équipement Inc. fournitures de bureau	126.40 \$
34	Mon Buro, 3 agendas 2021	75.42 \$
35	Imprimerie Germain, impression 770 copies Éclaireur	513.48 \$
36	ADN Communication, hébergement site internet	450.15 \$
37	Shred-It, destruction documents	260.83 \$
38	Gestion Parasitaire ABB, traitement contre les araignées centre par. Loisirs	172.46 \$
39	Premier Tech Aqua, programme d'entretien UV, printemps 2020 (Revenus: Facture au contribuable)	289.74 \$
40	GG Réfrigération Inc. réparation et pièces pour air climatisé bureau mun.	995.34 \$
41	Eurofins Environnex, analyses d'eau potable	1 194.88 \$
42	Patrick Tessier, déprédation castors St-Ubalde 26-06 au 05-08	200.00 \$
43	PJ Service Mécanique Inc. essence Mun.: 431.07\$, Incendie: 45.00\$	476.07 \$
44	Xylem Canada, 3 régulateurs de niveau, huile, frais de manutention, assainissement	1 385.15 \$
45	Entreprises Gonet BG Inc. marquage de la chaussée et repeindre une traverse	4 336.85 \$
46	Électro-Paul Inc. Batterie pour bureau municipal: 33.73\$, Starteur et main d'œuvre usine Aq.SC: 298.53\$	332.26 \$

47	Garage Bernard Hardy, matériel pour nouvelle entrée d'eau Aq.PM	107.03 \$
48	Pascal Falardeau Inc. Temps 2 hres réparation d'un attachement sur faucheuse Orsi	160.97 \$
49	Vohl Inc. pièces pour faucheuse Orsi	87.15 \$
50	Sable Marco, asphalte froid 4 palettes	2 463.78 \$
51	René Hamelin Inc. réparation fuite d'eau sur compteur d'eau	120.72 \$
52	Lecomte Pouliot Inc., compteurs d'eau Aq.SC, Résol: 2020-05-11-109	25 714.80 \$
53	Mathieu Champagne, frais déplacement formation 56 km. Incendie	22.40 \$
54	Manon Delorme, remb. act. ext. Hockey Zachary, Loisirs	95.00 \$
55	Dominique Hardy, remb. act. ext. Hockey Henri, Loisirs	95.00 \$
56	Mélanie Germain, remb. act. ext. Hockey Olivier, Loisirs	95.00 \$
57	Nancy Element, remb. act. ext. Hockey Jérémy, Loisirs	95.00 \$
58	Centre Mécanique AGH Inc. équipement téléphonique usagé Panasonic bureau mun. Résol: 2020-05-11-106	1 149.75 \$
59	Jean Tessier, 40 ans de service	300.00 \$
60	Gérald Perreault, bail terrain Aq.PM	75.00 \$
61	Ferme Grandbois & Fils Inc. servitude pour Aq.PM	234.12 \$
62	Revenu Québec, droits d'immatriculation registre des entreprises. Mun.	36.00 \$
	TOTAL DU MOIS:	121 349.42 \$
	Municipalité:	103 529.33 \$
	Loisirs:	3 494.47 \$
	Incendie:	14 325.62 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de septembre 2020.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablon nous informe du projet de rénovation des aires communes à l'OMH de Saint-Casimir. Par la suite, elle remercie la population de Saint-Casimir pour l'accueil réservé aux touristes cet été.

M. André Filteau nous informe qu'il a assisté dernièrement à la Table de concertation des aînés de Portneuf. À cet effet, des dépliants traitant de divers sujets dédiés aux aînés sont disponibles à la bibliothèque ainsi qu'au bureau municipal. De plus, des jeux de cartes ont été produits afin d'informer les aînés sur les services offerts dans Portneuf. Par la suite, il nous indique que cette table de concertation pilote actuellement un projet de site web (QG-Portneuf), lequel remplacera le répertoire de la FEDMO. Il termine en lançant une invitation à la population à participer au comité de mise à jour de la PFM/MADA.

M. Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué neuf (9) sorties au cours du dernier mois. Par ailleurs, il demande de procéder à la réparation de la calvette située près de M. Émile Tessier sur le chemin de l'Île Grandbois.

M. Denis Naud n'a rien à signaler.

M. Louis-Philippe Douville déplore les délais dans les travaux actuellement en cours sur les routes du ministère des Transports.

M. Dominic Tessier Perry nous informe de la préparation de projets routiers pour l'an prochain. Il termine en nous informant que le CCU et les membres du conseil ont rencontré récemment un promoteur immobilier.

2020-09-14-165

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2020-09-14-166

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LA PEINE DE MORT

ATTENDU QUE plusieurs villes autour du monde se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort »;

ATTENDU QU'Amnistie internationale s'oppose à la peine capitale sans réserve et en toutes circonstances et considère que cette dernière est un affront à la dignité humaine : chaque exécution est un symptôme d'une culture de la violence plutôt qu'une solution à cette violence;

ATTENDU QUE le nombre de pays dans le monde recourant à la peine de mort est en régression constante depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE même si la peine de mort a été abolie en 1976 au Canada, des craintes resurgissent de façon périodique à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir est opposée au recours à la peine de mort en tout temps et pour quelque motif que ce soit.

ADOPTÉE

2020-09-14-167

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 ET LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 140-2015 AFIN DE REMPLACER LA ZONE RÉSIDENIELLE DE FAIBLE DENSITÉ RA/A-8 PAR UNE ZONE RÉSIDENIELLE DE MOYENNE DENSITÉ RB/A-3

CONSIDÉRANT qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 12 août dernier aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne visée n'a signé de demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 189-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 et le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 140-2015 afin de remplacer la zone résidentielle de faible densité Ra/a-8 par une zone résidentielle de moyenne densité Rb/a-3 soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-09-14-168

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE P-5 DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 12 août dernier aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne visée n'a signé de demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 191-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone publique et institutionnelle P-5 dans le secteur de la Place de l'Église soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE CONCERNANT L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT AUX APPROCHES DU PONT DES LEFEBVRE (ROUTE DES LEFEBVRE)

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Denis Naud, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 193-2020 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie concernant l'interdiction de stationnement aux approches du pont des Lefebvre (route des Lefebvre).

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but d'ajouter l'interdiction de stationnement dans les approches du pont des Lefebvre situé sur la route des Lefebvre à liste des endroits spécifiés à l'annexe 5.1 du RMU-2019.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du projet de Règlement numéro 193-2020 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie concernant l'interdiction de stationnement aux approches du pont des Lefebvre (route des Lefebvre).

M. Denis Naud, conseiller

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 194-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 139-2015 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE
TOURISME COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RB/A-3**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, séance tenante, du Règlement numéro 194-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de permettre les résidences de tourisme comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone Rb/a-3.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à autoriser les résidences de tourisme à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité en milieu rural Rb/a-3 qui est comprise de part et d'autre du Chemin de l'Île Grandbois.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du projet de Règlement numéro 194-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de permettre les résidences de tourisme comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone Rb/a-3.

M. André Filteau, conseiller

2020-09-14-169

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
194-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
139-2015 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE TOURISME
COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS À L'INTÉRIEUR DE
LA ZONE RB/A-3**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la municipalité visant à permettre la location sur une base périodique d'une résidence unifamiliale isolée à des fins d'hébergement touristique à l'intérieur de la zone Rb/a-3;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les Établissements d'hébergement touristique, une résidence qui est offerte en location contre rémunération pour y séjourner pendant une période n'excédant pas 31 jours est considérée comme une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne permet pas ce type d'usage à l'intérieur de la zone Rb/a-3;

CONSIDÉRANT QUE cette zone qui est adjacente au périmètre d'urbanisation constitue un îlot déstructuré de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de cet usage n'aura aucune incidence sur les activités agricoles environnantes, n'engendrera pas d'inconvénients pour le voisinage immédiat et ne compromettra pas la vocation résidentielle du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage en vue de permettre de façon spécifique l'usage « résidence de tourisme » à l'intérieur de la zone Rb/a-3;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 194-2020 soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-09-14-170

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / TRAVAUX D'ASPHALTAGE RUE BARIBEAU ET PLACE DE L'ÉGLISE (SECTEUR BUREAU DE POSTE)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la rue Baribeau et de la Place de l'Église;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

2020-09-14-171

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR LES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
AIRRL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du programme AIRRL du MTQ au printemps 2021 pour le rang Laurent-Rivard, la rue Lépine, le rang du Rapide Sud et le Chemin de l'Île Grandbois pour une longueur approximative de 2 116 mètres;

CONSIDÉRANT que ce programme exige des plans et devis lors du dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin, pour la somme forfaitaire de 14 900\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 3 septembre 2020 (dossier : 873587-2000-0086);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-411 « Frais de génie, arpentage ».

ADOPTÉE

2020-09-14-172

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN
PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la location d'un photocopieur le 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises sur quatre (4) ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

PRIX AVEC LES TAXES

Entreprise	Loyer trimestriel	Coût annuel photocopie	Grand total 5 ans
Toshiba/Québec Toshiba e-Studio 4518A	418.90\$	858.86\$	12 672.30\$
Systèmes de Bureautique SBM / Trois-Rivières Sharp MXM4071	413.91\$	772.08\$	12 138.60\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Systèmes de Bureautique SBM de Trois-Rivières, pour la somme de 12 138.60\$ (taxes incluses) pour une période de 60 mois et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 1^{er} septembre 2020.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 13000 517 « Location ameublement et équipement ».

ADOPTÉE

2020-09-14-173

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-04 / M. RICHARD LAVOIE (LOT 3 928 356)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Richard Lavoie pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 7.2.2 (6^e paragraphe) et 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot d'une superficie de 668,3 mètres carrés situé en zone mixte (zone M-6);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à augmenter la superficie de l'ensemble des constructions complémentaires à 85 mètres carrés alors que le règlement de zonage 139-2015 ne permet que 70 mètres carrés pour les terrains ayant une superficie de moins de 1500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la construction de l'abri d'auto empiètera de 30 centimètres dans la marge de recul latérale droite qui est de 1,0 mètre;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les requérants ont convaincu les membres du CCU du préjudice que ceux-ci auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2020-09-08-009;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 356, situé dans la zone mixte M-6, une superficie de 85 mètres carrés pour les constructions complémentaires à l'habitation ainsi qu'un empiètement de 30 centimètres dans la marge de recul latérale droite qui est de 1,0 mètre alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas, et ce, afin d'autoriser l'agrandissement du garage ainsi que la construction d'un abri d'auto combiné à celui-ci.

ADOPTÉE

2020-09-14-174

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN PANNEAU « ARRÊT » LUMINEUX À LA SORTIE SUD DU PONT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT qu'il existe un fort achalandage de circulation sur le pont de l'Église;

CONSIDÉRANT que le pont de l'Église est situé sur les routes 354/363, lesquelles sont à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que pour renforcer la visibilité du panneau « Arrêt » de jour comme de nuit et pour attirer l'attention des usagers de la route à la sortie sud du pont de l'Église il y a lieu de demander l'installation d'un panneau d'arrêt lumineux au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports la pose d'un panneau d'arrêt lumineux à la sortie sud du pont de l'Église.

ADOPTÉE

2020-09-14-175

LAVAGE DES MEMBRANES / USINE AQPM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au lavage des membranes du système de filtration de l'eau à l'usine du Pied de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré aux Équipements Lapierre de Saint-Ludger, pour la somme de 4 070.15\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission numéro 8746 du 1^{er} septembre 2020;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41310-526 « Entretien du système de chloration ».

ADOPTÉE

2020-09-14-176

COUPE DE BOIS DE L'EMPRISE DE LA NOUVELLE CONDUITE D'ADDUCTION / RÉSEAU AQSC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à une demande de soumission le 4 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à la vente de la coupe de bois de l'emprise de la nouvelle conduite d'adduction du réseau AQSC à M. Paul-Émile Tessier du 139, rang Laurent-Rivard à Saint-Casimir pour la somme de 1000\$.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2020-09-14-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h45.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire